

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 020053 – ASA 13/001/02 Action complémentaire sur l'AU 314/01 (ASA 13)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

BANGLADESH PRISONNIER D'OPINION / CRAINTES DE TORTURE
Shahriar Kabir (h)

Londres, le 21 janvier 2002

Le prisonnier d'opinion Shahriar Kabir a été relâché le 20 janvier, bénéficiant d'une libération sous caution provisoire d'une durée de six mois. La police chercherait à former un recours contre la décision de mise en liberté sous caution, qui a été prise le 19 janvier par la Haute Cour, une des deux juridictions constituant la Cour suprême.

La Cour a ordonné aux autorités d'expliquer pour quelles raisons Shahriar Kabir ne pourrait bénéficier d'une mise en liberté sous caution permanente. Cet homme est toujours poursuivi pour trahison. Lui et ses avocats nient les faits qui lui sont reprochés, et à ce jour, les autorités n'ont rendu public aucun élément étayant les accusations portées contre lui.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur de Shahriar Kabir ; leurs efforts ont indéniablement contribué à la libération sous caution de cet homme. Pour le moment, aucune autre démarche n'est requise de la part des membres du Réseau d'actions urgentes dans le cadre de cette action. Amnesty International suit la situation de près et diffusera une mise à jour si nécessaire.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org